



## **Plan stratégique 2010-2015**

---

### **Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique**

**Adopté par l'assemblée générale annuelle le 20 novembre 2010**

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que nous soumettons le Plan stratégique 2010-2015 de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique. Il présente la mission, la vision, les zones clés et les objectifs stratégiques.

Ce plan témoigne à nouveau de l'engagement de la Fédération des parents à l'égard des parents, de leur famille et de la communauté. Il vise notamment à sensibiliser la population à la cause des parents qui désirent transmettre la langue française et la culture francophone à leurs enfants.

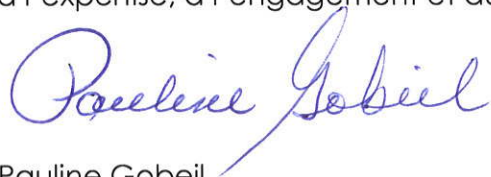
Notre vision à long terme consiste à faire en sorte que les familles se sentent outillées et confiantes d'accompagner leurs enfants au sein d'une collectivité francophone dynamique et accueillante.

La Fédération poursuit ses efforts afin que nos familles puissent bénéficier :

- d'endroits où nos enfants sont accueillis, dès la naissance, dans une communauté qui les soutient et qui leur permet de s'épanouir en français;
- d'un continuum de services de qualité en français qui favorisent le développement du plein potentiel des enfants, grâce à un financement public équitable et soutenu.

Nous reconnaissons que le parent est le premier éducateur de son enfant et que sa participation est essentielle pour la création et l'offre de ressources, de programmes et de services, tant au niveau scolaire qu'au niveau préscolaire.

Nous sommes confiants que la Fédération des parents atteindra ses objectifs stratégiques pour la période 2010 à 2015, et ce, grâce à l'expertise, à l'engagement et aux compétences de ses associations de parents, de son personnel et de ses partenaires.

A handwritten signature in blue ink that reads "Pauline Gobeil". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right.

Pauline Gobeil  
Présidente

## LEXIQUE

Afin de favoriser une meilleure compréhension, nous avons donné un sens élargi aux termes suivants, à l'exception du terme « ayant droit ».

<b>Parent</b>	Désigne le parent biologique, le parent adoptif, le parent d'accueil, le beau-parent, le tuteur ou le gardien légal responsable de l'éducation, de la protection et du bien-être de l'enfant.
<b>Ayant droit</b>	<p>En vertu de l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, le terme « ayant droit » désigne un citoyen qui remplit les critères énoncés, lui permettant ainsi de faire instruire son enfant (aux niveaux primaire et secondaire), dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province, au niveau primaire ou secondaire.</p> <p>En Colombie-Britannique, il existe trois catégories de parents ayants droit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- ceux dont la première langue apprise et encore comprise est le français;</li><li>2- ceux qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada;</li><li>3- ceux dont l'un des enfants a déjà reçu ou reçoit son instruction en français au niveau primaire ou secondaire.</li></ol>
<b>Famille</b>	Désigne une famille biparentale, monoparentale ou recomposée. Peut aussi comprendre : grand-parent, tante, oncle, cousin, tuteur, gardien et toute autre personne importante pour l'enfant et les parents.
<b>Communauté</b>	<p>Désigne l'ensemble des personnes, des organismes et des institutions qui partagent les mêmes intérêts, les mêmes objectifs ou la même culture.</p> <p>Par exemple, la communauté francophone comprend les personnes, les organismes et les institutions qui ont en commun la langue française.</p>
<b>Valeurs de l'organisation</b>	Désigne les principes directeurs qui guident la prise de décision et les façons de faire de l'organisation. Les valeurs sont sous-jacentes à tous les niveaux de l'organisation.

## CADRE STRATÉGIQUE 2010 à 2015

<b>VISION</b>	
Les familles jouissent d'un milieu familial, éducatif, culturel et communautaire qui assure leur plein épanouissement en français.	
<b>MISSION</b>	
Rassembler, représenter, appuyer et outiller les parents dans leur rôle de premiers éducateurs, et promouvoir leur engagement et leur participation à la création d'un milieu francophone vivant et exemplaire.	
<b>MANDAT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'accueil des familles et l'accompagnement des parents, tout en respectant leur rôle de premiers éducateurs;</li> <li>• Rassembler et appuyer les parents ainsi que les associations membres, et favoriser le réseautage;</li> <li>• Représenter les intérêts des parents et des associations membres et revendiquer, en leur nom, en fonction de leurs besoins;</li> <li>• Renforcer les aptitudes et les compétences des parents afin d'optimiser leur participation à tous les niveaux;</li> <li>• Collaborer, par le biais de partenariats, à la création d'un continuum de programmes et de services pour les parents et leur famille, de la période prénatale jusqu'au niveau postsecondaire.</li> </ul>	
<b>CLIENTÈLE CIBLE</b>	<b>VALEURS DE L'ORGANISATION</b>
Associations de parents d'école (APÉ) Associations de parents du préscolaire (APP) Parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance du parent comme premier éducateur</li> <li>• Épanouissement des enfants, des familles et des communautés francophones</li> <li>• Excellence des programmes et des services offerts</li> <li>• Esprit de partenariat</li> </ul>
<b>AXES STRATÉGIQUES</b>	<b>RÉSULTATS SOUHAITÉS EN 2015</b>
1. Services aux associations de parents	Les associations de parents sont établies, informées et outillées. Elles possèdent une plus grande capacité à créer des milieux éducatifs et communautaires francophones grâce à un appui offert aux parents. Les associations de parents exercent une influence accrue dans la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes et de politiques touchant les enfants et les familles.
2. Accueil des familles et accompagnement des parents	Les parents sont outillés et ont davantage accès à des programmes et à des services qui renforcent leurs compétences. Les familles profitent de milieux et de ressources qui tiennent compte des besoins spécifiques liés au contexte minoritaire, favorisant ainsi l'engagement du parent dans l'éducation et l'épanouissement de son ou de ses enfant(s).
3. Représentation des droits et des intérêts des parents et leadership stratégique	La Fédération des parents continue d'être reconnue par les parents et les instances décisionnelles pour son leadership stratégique dans la représentation des intérêts des parents et la revendication au nom des ayants droit.

<p align="center"><b>AXE STRATÉGIQUE n°1</b></p> <p align="center"><b>SERVICES AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS</b></p>	<p><b>En 2015...</b>  Les associations de parents sont établies, informées et outillées. Elles possèdent une plus grande capacité à créer des milieux éducatifs et communautaires francophones grâce à l'appui offert aux parents. Les associations de parents exercent une influence accrue dans la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes et de politiques touchant les enfants et les familles.</p>
<p align="center"><b>Résultats</b></p>	<p align="center"><b>Stratégies</b></p>
<p>1.1 Les parents francophones exercent une influence accrue dans la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes et de politiques touchant les enfants, les familles et les communautés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et outiller les associations de parents afin qu'elles se sentent confiantes et compétentes dans leurs rôles, en tant qu'intervenantes et partenaires indispensables au sein des réseaux scolaire, préscolaire et communautaire.</li> <li>• Informer les associations de parents et favoriser le réseautage entre elles.</li> <li>• Offrir de la formation ciblée et continue aux associations de parents afin qu'elles possèdent tous les outils nécessaires pour assurer la réalisation de leur mandat.</li> <li>• Promouvoir la participation active et continue des parents dans les dossiers scolaires et préscolaires.</li> </ul>
<p>1.2 Les parents possèdent une plus grande expertise pour participer activement à la mise sur pied d'un comité de partenaires local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au comité directeur du CSF pour appuyer la mise en œuvre des comités de partenaires dans toutes les écoles francophones de la province.</li> <li>• Promouvoir la participation active des parents au comité de partenaires dans chaque école.</li> </ul>
<p>1.3 Les associations de parents sont réseautées et bénéficient d'une plate-forme favorisant l'échange d'expertise et le partage des meilleures pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier des occasions de rencontres virtuelles et des réunions physiques, ainsi que des opportunités de réseautage entre les divers représentants d'associations de parents de la province.</li> </ul>

<p align="center"><b>AXE STRATÉGIQUE n° 2</b></p> <p align="center"><b>ACCUEIL DES FAMILLES ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS</b></p>	<p><b>En 2015...</b></p> <p>Les parents sont outillés et ont davantage accès à des programmes et à des services qui renforcent leurs compétences. Les familles profitent de milieux et de ressources qui tiennent compte des besoins spécifiques liés au contexte minoritaire, favorisant ainsi l'engagement du parent dans l'éducation et l'épanouissement de son ou de ses enfant(s).</p>
<p align="center"><b>Résultats</b></p>	<p align="center"><b>Stratégies</b></p>
<p>2.1 Les enfants francophones et leur famille ont un accès accru à un continuum de programmes et de services qui favorisent l'engagement du parent dans l'éducation et l'épanouissement de son ou de ses enfant(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et promouvoir les programmes et les services reconnus comme étant exemplaires tels que la trousse Francophones aux couches, Tire-Lire, Franc départ, CAFÉ, etc.</li> <li>• Accroître le nombre de centres préscolaires et de services de garde en C.-B. afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de services francophones de qualité.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier et élargir la gamme des services, des programmes et des outils pratiques pour appuyer les parents, et offrir aux familles un éventail de ressources qui répondent à leurs besoins.</li> </ul>
<p>2.2 Les parents sont formés et appuyés dans leur rôle de premiers éducateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir de la formation ciblée et continue aux parents afin d'accroître leurs compétences.</li> </ul>
<p>2.3 Les familles bénéficient de milieux et de ressources qui les appuient dans la transmission de la langue française à leurs enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'importance du choix linguistique dès la grossesse auprès des parents ayants droit.</li> <li>• Élargir la gamme d'outils visant à appuyer les parents dans le développement langagier de leurs enfants.</li> <li>• Continuer à offrir des ressources et de la formation pour outiller le parent non francophone d'un couple exogame.</li> <li>• Contribuer à la vitalité culturelle et communautaire des écoles francophones et du milieu préscolaire.</li> </ul>

<p align="center"><b>AXE STRATÉGIQUE n° 3</b></p> <p align="center"><b>REPRÉSENTATION DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES PARENTS ET LEADERSHIP STRATÉGIQUE</b></p>	<p><b>En 2015...</b> La Fédération des parents continue d'être reconnue par les parents et les instances décisionnelles pour son leadership stratégique dans la représentation des intérêts des parents et la revendication au nom des ayants droit.</p>
<p align="center"><b>Résultats</b></p>	<p align="center"><b>Stratégies</b></p>
<p>3.1 La Fédération des parents assume efficacement son rôle en matière de représentation des intérêts des parents et de revendication au nom des ayants droit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représenter les intérêts des parents francophones de C.-B. sur le plan communautaire, provincial et national.</li> <li>• Veiller à ce que les besoins et les intérêts des parents soient reflétés dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan stratégique quinquennal du CSF.</li> <li>• Revendiquer, avec le CSF, auprès du gouvernement provincial afin que ce dernier reconnaisse ses devoirs constitutionnels et puisse doter le CSF de moyens lui permettant de remplir ses obligations.</li> </ul>
<p>3.2 La Fédération des parents assume un leadership stratégique dans le dossier concernant le développement de la petite enfance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et renforcer des alliances stratégiques permettant la réalisation du mandat de la Fédération.</li> <li>• Mettre en œuvre l'entente de service avec le CSF pour le développement de la petite enfance.</li> <li>• Assumer le leadership du CAPE (Comité d'action provincial pour les enfants), et collaborer avec les différents partenaires à la réalisation du plan d'action du CAPE.</li> <li>• Participer au développement et à la mise en œuvre de projets de partenariat avec les membres du RONPE (Regroupement de l'Ouest et du Nord en petite enfance).</li> <li>• Contribuer aux recherches et à la collecte de données touchant la petite enfance et participer à l'atteinte des objectifs provinciaux et nationaux dans ce dossier.</li> </ul>